

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1035

présenté par
M. Peiro et M. Caullet

ARTICLE 30

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« 4° L'article L. 124-2 et la section 2 du chapitre III du titre I^{er} du livre III sont abrogés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.